



COMMUNE DE HOHROD

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
ANNÉE 2023**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au
décret du 2 mai 2007

Approuvé en réunion du Conseil Municipal du 05 juillet 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	3
1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
1.4. NATURE DES RESSOURCES EN EAU	5
1.5. NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
1.6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION - CARACTÉRISTIQUES	6
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE	8
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : <i>Délibération du 14 avril 2023</i> – ANNEXE 1	8
2.2. FACTURE TYPE pour 100 m ³ – ANNEXE 2	8
2.3. RECETTES EAU	8
2.4. ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU	8
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9
3.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB	9
3.2. MONTANTS FINANCIERS	9
3.3. ÉTAT DE LA DETTE	9
3.4. AMORTISSEMENTS	10
3.4.1. Amortissement des investissements	10
3.4.2. Amortissement des subventions	10
3.5. RÉALISATION DE TRAVAUX en 2023	10
3.6. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX	10
4. INDICATEURS DE PERFORMANCES	10
Fiche synthèse 2023 de l'Agence Régionale de Santé Alsace – ANNEXE 3	11
5. LES IONS PERCHLORATES	11
6. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	13
6.1. ABANDON DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	13
6.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES	13

INTRODUCTION :

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par le service eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par le Conseil municipal) qui répond à une exigence de transparence interne. Les usagers peuvent le consulter en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le contenu et les modalités de présentation du rapport sont réglementés. Depuis 2007, les indicateurs de performance des services sont également obligatoires.

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le réseau communal de HOHROD dessert l'ensemble de l'agglomération (HOHROD et HOHRODBERG) à l'exception d'une partie du chemin du Langaeckerlé et du chemin du Walsbach. Ainsi, 9 habitations situées sur la partie "Est" du Chemin du Langaeckerlé et 2 habitations situées au début du Chemin du Walsbach sont desservies par le réseau de la Ville de MUNSTER.

En outre, la Commune de HOHROD dessert en eau potable 3 maisons situées sur le ban communal de MUNSTER.

A 4 km du village environ se trouve l'annexe du HOHRODBERG. Seule une maison située au lieu-dit "Schneiden" est desservie en eau potable par la Ville de MUNSTER.

Quelques rares maisons (7 au total) situées à l'écart de ces deux bourgs disposent de sources privées, ainsi que le Centre de Vacances CCAS situé au lieu-dit "Maison Blanche" entre Hohrod et Hohrodberg.

Il est noté que les travaux de l'ancienne CCAS en cours de rénovation fera l'objet d'un raccordement au réseau public. Elle conservera sa source pour alimenter les extérieurs.

La nouvelle ferme « Du Wang » de Mathieu Deybach peut se raccorder au réseau public, la pose du tuyau PE a été réalisée. Elle est actuellement desservie par une source sur terrain communal qui fera l'objet d'une convention.

L'habitation secondaire, située 2 lieudit Kuhsbach s'est raccordée courant 2022 au réseau d'eau potable de Sultzeren.

1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION

Le service public de l'eau potable est géré en **régie communale** et comprend :

- la production de l'eau
- la protection des points de prélèvement
- le traitement de l'eau : 3 points de traitement aux UV
- le stockage : 3 réservoirs
- la distribution

HOHROD est alimenté par la source de KUHSBACH, captée en 1908 et par la source du LANGENBACH, captée en 1967.

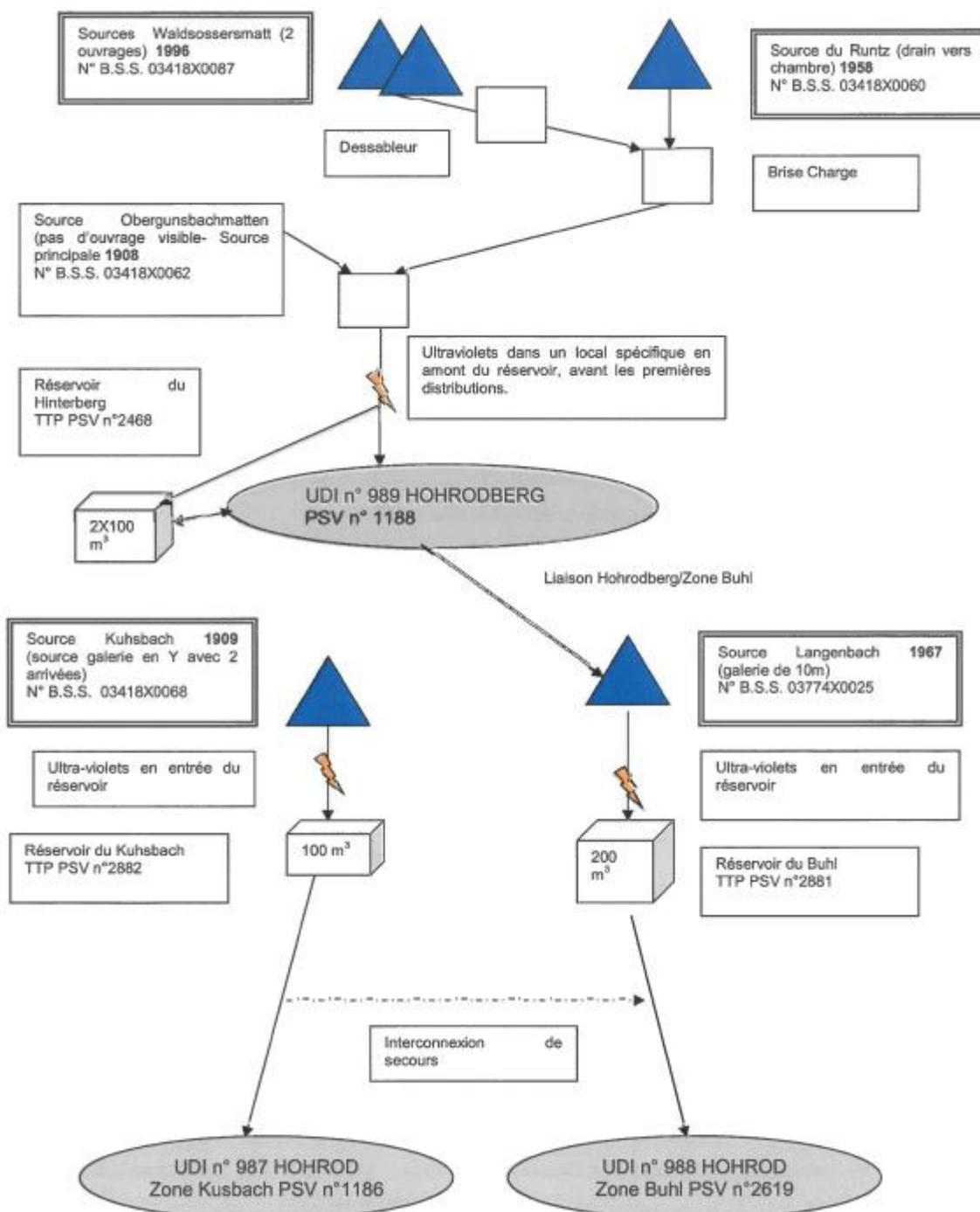
En décembre 2016 et janvier 2017, la commune a réalisé la pose d'une conduite de liaison entre le réseau du Hohrodberg et la source du Langenbach qui alimente le réservoir du Buhl en vue de pallier la période de production réduite estivale de ladite source qui alimente le village de HOHROD.

Cette conduite de liaison a été mise en place depuis le réseau du Hohrodberg, au niveau du 1 A Chemin du Vorderberg jusqu'à la source du Langenbach : un compteur a été installé en date du 23 janvier 2017 (Réf ALTAIR C15 9 B 086102) et la liaison a été mise en route le 25 janvier 2017. Depuis début 2017, la plus grande partie du village de HOHROD est alimenté par l'eau du Hohrodberg.

Les schémas d'alimentation du réseau AEP HOHROD et AEP HOHRODBERG ont été mis à jour.

Actuellement, deux sources captées au RUNZ et à l'OBERGUNSACHMATT, depuis 1910, alimentent le **HOHRODBERG**. La source de WALDSOSSERSMATT complète l'alimentation du HOHRODBERG en eau potable depuis l'été 1997 (captage de la source en juillet 1996)

Schéma synoptique du réseau d'eau potable (source ARS)



1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- Population municipale 2023 : 375
- Population comptée à part 2023 : 13
- **Population totale 2023 : 388**

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition. Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999. Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2023 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2020

1.4. NATURE DES RESSOURCES EN EAU

Cadre Hydrogéologique

La commune de HOHROD est située sur le flanc nord de la vallée de Munster. Le massif montagneux est composé de granites, recouverts de lambeaux de grès permotriasiques qui constituent quelques sommets : la Rain du chêne, le Linge, Le Schratzmannle, le Honack....

Quelques sources apparaissent à flanc de vallée, dans les granites. Toutes les autres sont situées au contact grès-granite ou juste en contrebas, et assez souvent sur des failles facilitant le drainage du massif gréseux de crête.

Périmètres de protection des captages instaurés et modifiés par les arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté préfectoral n° 69 652 du 9 mars 1982** portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eau souterraines et des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau potable de HOHROD ;
- **Arrêté préfectoral n° 86 039 du 16 octobre 1987** portant modification de la réglementation dans les périmètres de protection des points de prélèvement des captages de HOHROD ;
- **Arrêté préfectoral n° 505 du 16 mars 2000** portant modification de l'arrêté préfectoral du 9 mars 1982 ;
- **Arrêté préfectoral n° 2007-08812 du 16 mars 2007** modifiant l'arrêté préfectoral N° 69652 du 9 mars 1982 modifié portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eaux souterraines et des périmètres de protection.

En 2015, le Cabinet Luc JAILLARD ingénieur-conseil a été chargé de l'étude préalable de la nouvelle ressource en eau envisagée au lieu-dit Ried.

Des analyses de "potabilité" ont été réalisées.

Selon les conclusions du rapport en date du 28 août 2015, cette solution a été abandonnée et une interconnexion avec Hohrodberg a été réalisée.

1.5. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Au deuxième semestre de l'année 2023, la commune de HOHROD comptait 203 abonnés domestiques et 2 abonnés non domestiques (agriculteurs).

VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

	2017*	2018**	2019	2020	2021	2022***	2023
Aux Abonnés domestiques	18 322	23 745	19 928	20 387	17 938	20 546	18 234
Aux Abonnés non domestiques	1 465	2 052	1 834	2162	1 948	1 930	2 075
TOTAL	19 787	25 797	21 762	22 549	19 886	22 476	20 309

* Le relevé des compteurs d'eau a été effectué au courant de la 1^{ère} quinzaine de décembre, soit environ un mois plus tôt qu'habituellement (soit sur une période de consommation de 11 mois environ)

En effet, en raison du projet de transfert de la compétence 'Assainissement' à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster à compter du 1^{er} janvier 2018, les factures d'eau ont été établies fin novembre 2017

Le transfert a finalement été reporté à une échéance ultérieure.

** Facturation sur une période de 13 mois 2^{ème} quinzaine de novembre 2017 à décembre 2018 inclus

***Une régularisation des relevés de consommation de nombreux compteurs d'eau de résidences secondaires qui n'avaient pas été vérifiés depuis de nombreuses années, a été effectuée au 2^{ème} semestre 2022. Cette régularisation a entraîné une augmentation du volume vendu aux abonnés domestiques

1.6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION - CARACTÉRISTIQUES

- **Le réseau de HOHROD :**

Le réservoir du KUHSBACH, de capacité totale de 100 m³, dont 75 m³ pour la réserve incendie, a été construit en 1911. L'eau du réservoir BUHL est principalement destinée à la consommation journalière. De capacité totale de 200 m³, il a été construit en 1967.

Les sources de HOHROD sont captées à une altitude de 550 mètres environ.

La source du KUHSBACH est reliée à son réservoir par une conduite en fonte de diamètre 60 et la source du LANGENBACH est reliée au réservoir du BUHL par une conduite en polyéthylène, diamètre 57/63.

Le réseau de distribution de HOHROD est réalisé en fonte, diamètre 80 à 125 mm. Il a été renouvelé en 1985 sur une longueur de 800 ml environ, du lieu dit Weier à la mairie. Le réseau a également été étendu dans le chemin du Langaeckerlé, jusqu'au N° 25, sur une longueur de 600 ml environ. Cette extension du réseau a été réalisée en régie communale.

En 2001, une extension de 50 ml a été réalisée en régie communale, dans le chemin du Kuhsbach, pour permettre l'alimentation en eau potable des deux nouvelles constructions

En 2004, des travaux de reprise du réseau d'eau potable ont été réalisés dans le Chemin du Village, sur une longueur de 400 ml, une partie du tracé a été modifié.

En 2016, des travaux de renouvellement du réseau AEP ont été réalisés chemin de Stosswihr (75 ml).

En 2018, les travaux suivants ont été réalisés :

- Renouvellement du réseau AEP chemin du Groth - chemin du Kuhsbach (210 ml)
- Renouvellement du réseau AEP entre le chemin du Kuhsbach et le chemin des Pâturages (132 ml).

En 2020, des travaux d'extension du réseau ont été réalisés afin d'alimenter en eau potable le hangar communal et le poteau incendie à proximité. Cette extension représente environ 70 mètres linéaires.

Suite à l'inspection-contrôle des ouvrages d'eau potable réalisé par l'ARS en 2019, des clôtures de protection des périmètres immédiats de sources ont été installées à la Waldsossersmatt et au Langenbach, pour répondre aux obligations réglementaires.

Au printemps 2023, la rénovation de l'étanchéité intérieure du réservoir du Kuhsbach a été réalisée avec des plaques en PEHD. Ces travaux font suite au mauvais état de l'ancienne étanchéité en résine et à la qualité du support.

Des servitudes de régularisation de conduite d'eau potable dont le passage se situe sur des propriétés privées sont en cours de traitement chez le notaire, depuis le second semestre 2023. Ces régularisations permettront de mettre à jour le réseau chemin du Kuhsbach.

➤ **La longueur actuelle du réseau d'eau potable à HOHROD est d'environ 4 760 ml.**

• **Le réseau du HOHRODBERG**

Le réservoir du HOHRODBERG, construit en 1910 et agrandi en 1988, a une capacité totale de 200 m³ dont 120 m³ de réserve incendie.

Les sources de HOHRODBERG sont situées à une altitude de 800 mètres environ. Elles sont reliées au réservoir par une même conduite d'alimentation et de distribution d'eau, en polyéthylène de 57/63 en tête de réseau et par une conduite en fonte de diamètre de 100 à 150 entre la station de traitement et le réservoir

Le réseau de distribution a été réalisé en fonte en diamètre de 80 à 150 mm.

En 2009 : Réfection Réseau Chemin de la Tourelle-Route du Linge (Hôtel Roess) sur 224 ml.

En 2010 : réfection du tronçon Hôtel Roess jusqu'au Chemin du Vorderberg (inclus) sur une longueur de 560 ml.

En 2012 : Réfection réseau eau dans le Chemin du Kreuzweg : depuis la RD 5 bis 1 (derrière l'Hôtel Roess) sur une longueur de 270 ml -1^{er} tronçon.

En 2015 : Réfection réseau eau dans le Chemin du Kreuzweg : réalisation de la conduite d'adduction reliant la chambre de vannes de distribution jusqu'au réservoir du Hohrodberg sur une longueur de 550 ml.

En 2021, des travaux chemin de la Forêt ont eu lieu pour le remplacement de la conduite d'eau existante, et renforcement de la défense incendie de ce secteur. La pose de 275 ml de conduite en fonte ductile diam. 100mm et 120 ml de pose de canalisation en PE diam. 63 ml, soit un total de 295 ml.

Fin 2022 / début 2023, des travaux chemin du Wahlenstall de renouvellement de la conduite d'eau alimentant le réservoir d'Hohrodberg et desservant des habitations, après la station de traitement UV, ont été réalisés, sur une longueur de 130 ml en diam. 150mm et 178 ml en diam. 100mm, soit un total de 308 ml. Des regards de comptage externes ont également été posés au niveau des 4 habitations en bout de réseau.

➤ **La longueur actuelle du réseau d'eau potable à HOHRODBERG est d'environ 4 400 ml.**

Taux de renouvellement des conduites d'eau potable :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hohrod	342 ml (7,2%)					
Hohrodberg				295 ml (6,7%)		308 ml (7,0%)
Total	342 ml			295 ml		308 ml
%	3,7 %			3,2 %		3,3 %

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : *Délibération du 14 avril 2023* – ANNEXE 1

2.2. FACTURE TYPE pour 100 m³ – ANNEXE 2

2.3. RECETTES EAU

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes ventes aux usagers	69 433 €	67 394 €	65 141 €	58 473 €	67 662 €	64 272
Location compteurs	3 773 €	3 773 €	3 813 €	3 812 €	3 871 €	3 923
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0	0	0	
Régularisation vente d'eau	0	0	0	0	0	
Total des recettes de vente d'eau	73 206 €	71 167 €	68 954 €	66 747 €	71 533 €	68 195
Autres recettes						
Total des recettes « eau »	73 206 €	71 167 €	68 954 €	66 747 €	71 533 €	68 195

Il est à noter qu'une régularisation des relevés de consommation de nombreux compteurs d'eau de résidences secondaires, qui n'avaient pas été vérifiés depuis de nombreuses années, a été effectuée au 2^{ème} semestre 2022.

Cette régularisation a entraîné une augmentation de la facturation de consommation d'eau pour ce semestre par rapport aux années précédentes.

2.4. ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et comprend, en outre des charges fixes de service et des redevances. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

- **Part proportionnelle (€/m³)**

Tarification jusqu'en 2020 :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Conso m3						
▶ 250	1,90	1,90	1,90	1,90	1,90	1,90
251-1000	1,81	1,81	1,81	1,81	1,81	1,81
+ 1000	1,72	1,72	1,72	1,72	1,72	1,72

Tarification en vigueur depuis 2021 :

Années Conso m3	2021	2022	2023
	0 à 500	1,90	1,90
A partir de 501	1,78	1,78	1,78

• **Part fixe en €**

Part de la collectivité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Abonnement	136,00	136,00	136,00	136,00	136,00	136,00	136,00	136
Location compteur	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60

Redevances	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pollution domestique	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Sans objet.

3.2. MONTANTS FINANCIERS

Travaux d'investissements payés au cours de l'année 2023 en €	
Travaux de renouvellement de la canalisation AEP, création d'un réseau d'eau pluviale - chemin du Wahlenstall	95 064,36 €
Maîtrise d'œuvre travaux chemin du Wahlenstall	6 036 €
Travaux de réhabilitation de l'étanchéité du réservoir du Kuhsbach	78 836,08 €
Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation de l'étanchéité du réservoir du Kuhsbach	4 620 €
Total	183 556,44 €

3.3. ÉTAT DE LA DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	0	0	0	0	0	0

3.4. AMORTISSEMENTS

3.4.1. Amortissement des investissements

Montant de l'amortissement 2023 pour l'ensemble du réseau : 32 483,27 € :

28156	Matériel spécifique d'exploit.	766,97 €
28158	Autres	29 158,90 €
2818	Autres immobilisations corporelles	2 557,40 €

3.4.2. Amortissement des subventions

1391	Subventions d'équipement	1 071,02 €
-------------	--------------------------	------------

3.5. RÉALISATION DE TRAVAUX en 2023

En 2023, il a été réalisé la fin des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable chemin du Wahlenstall, ainsi que la rénovation de l'étanchéité de l'intérieur du réservoir du Kuhsbach, avec la réalisation d'un cuvelage en PEHD.

3.6. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Une télégestion sera mise en place pour équiper les 3 réservoirs permettant d'alerter en cas de baisse de niveau anormale.

Il est prévu de finaliser la régularisation des servitudes des conduites d'eau potable traversant les propriétés privées.

Par la suite, il est nécessaire de continuer le remplacement des anciens compteurs âgés de plus de 15 ans.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

INDICATEURS	HOHROD Buhl-Kuhsbach	HOHRODBERG
QUALITÉ DE L'EAU Taux de conformité pour les zones (indicateurs P 101.1 et P102.1)	100 %	100 %
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (indicateurs de performance P 1032B)	75 %	75 %
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (indicateurs de performance P 104.3 - source ABRM)	83,36 %	99,48 %
INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (valeur de l'indice linéaire-indicateur VP 224 - source ABRM)	7,24	5,81
INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU (volume distribué-volume consommé) / (365*linéaire réseau)	1,45	0,03
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU Indice d'avancement de la protection des ressources en eau (indicateur P 108.3)	80 %	

Fiche synthèse 2023 de l'Agence Régionale de Santé Alsace – ANNEXE 3

5. LES IONS PERCHLORATES

“ le perchlorate est un composé chimique de formule ClO₄ qui s'associe généralement à des atomes de potassium, de magnésium ou de sodium

Cet oxydant est utilisé dans le domaine militaire, pour ses propriétés explosives ou propulsives. Il agit comme perturbateur endocrinien en empêchant la thyroïde de capter l'iode qui lui est nécessaire”

“ la pollution aux perchlorates suit globalement les zones de combats de la Grande Guerre”

(source Fondamental ENQUETE de juillet 2013)

La Commune de HOHROD a été sensibilisée mi 2013 à la présence probable de perchlorates dans l'eau destinée à la consommation humaine.

En octobre 2013, au cours d'une réunion avec l'ARS, la présence à dose élevée sur les réservoirs du Hohrodberg a été relevée ; il a été proposé d'établir une communication avec les habitants du Hohrodberg ainsi que les actions à entreprendre.

1°) le 16 janvier 2014 a été organisée une réunion à Munster avec

- les élus des communes de Munster et Hohrod,
- les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- les riverains du secteur Munster-Haslach
- les riverains du Hohrodberg

Au cours de la réunion sont présentées

- 1) les origines des produits : les ions perchlorates, de composition explosive, ont été fortement utilisés dans les domaines militaires (pendant la première guerre mondiale dans les bombes) et de l'aérospatiale.

Les bombes qui n'ont pas explosé pendant la guerre se sont corrodées et ont libéré petit à petit leur contenu dans le sol

- 2) les secteurs touchés (notamment sur les Communes de Munster et de Hohrod)

Suite à des analyses réalisées sur l'ensemble du territoire français et après les premières constatations, un lien a été fait avec la première guerre mondiale et l'utilisation massive de bombes sur les lignes de front 14-18, notamment sur le site du Linge.

Le site du Hohrodberg est impacté de 7 à 20 microgrammes par litre ; une pluviométrie plus importante à l'automne permet un meilleur taux de dilution.

Depuis la réalisation en 2016 de la liaison entre Hohrodberg et la source du Langenbach qui dessert le réservoir du Buhl, une partie du village de Hohrod est également impactée par les ions perchlorates.

- 3) l'impact sur la santé

Les seuils retenus par l'Ars sont très protecteurs afin de limiter les éventuels impacts sur le développement du nourrisson (risque d'apparition d'hypothyroïdie) :

- les nourrissons de moins de 6 mois ne doivent pas consommer l'eau du réseau si la teneur en perchlorate est supérieur à 4 µg/L
- les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas consommer l'eau du réseau si la teneur en perchlorates est supérieur à 15 µg/L

Résultats des analyses 2018			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
28/03/2018	7,21 µg/L	28/03/2018	6,55 µg/L
22/08/2018	14,1 µg/L	02/07/2018	5,09 µg/L
16/10/2018	18,8 µg/L	16/10/2018	18,1 µg/L

Résultats des analyses 2019			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
20/03/2019	5,29 µg/L	20/03/2019	4,44 µg/L
03/07/2019	17,14 µg/L	03/07/2019	10,96 µg/L
18/10/2019	29,99 µg/L	18/10/2019	10,64 µg/L

Résultats des analyses 2020			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
05/03/2020	6,72 µg/L	05/03/2020	6,07 µg/L
06/07/2020	16,83 µg/L	06/07/2020	7,23 µg/L
12/08/2020	11,97 µg/L	12/08/2020	8,03 µg/L
03/11/2020	22,44 µg/L	03/11/2020	4,98 µg/L

Résultats des analyses 2021			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
11/01/2021	21,50 µg/L	11/01/2021	4,35 µg/L
11/05/2021	11,90 µg/L	11/05/2021	11,23 µg/L
27/08/2021	14,39 µg/L	27/08/2021	12,97 µg/L
17/11/2021	21,30 µg/L	11/10/2021	18,71 µg/L

Résultats des analyses 2022			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
17/01/2022	12,10 gµ/L	17/01/2022	11,99 gµ/L
14/06/2022	15,32 gµ/L	14/06/2022	10,17 gµ/L
29/08/2022	18,86 µg/L	17/08/2022	0,76 µg/L
20/12/2022	20,07 µg/L	23/11/2022	0,87 µg/L

Résultats des analyses 2023			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
17/01/2023	9,56 µg/L	17/01/2023	12,53 µg/L
10/05/2023	11,62 µg/L	13/03/2023	13,47 µg/L
08/09/2023	22,33 µg/L	10/05/2023	10,25 µg/L
24/10/2023	21,87 gµ/L	08/09/2023	0,79 µg/L
14/11/2023	10,47 µg/L	24/10/2023	0,90 µg/L
		14/11/2023	3,14 µg/L

Remarques :

- le taux des perchlorates mesurés en µg/L reste constant depuis plusieurs années, et ont tendance à fluctuer en fonction des débits des sources.
- les perchlorates sont également présents dans le réservoir du Buhl en raison de la réalisation de la liaison Hohrodberg-source du Langenbach
- un suivi régulier des sources est réalisé sous l'autorité de l'ARS

6. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1. ABANDON DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Sans objet.

6.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES

Sans objet.

ANNEXE 1 Modalités de tarification - Délibération du 14 avril 2023

Département du HAUT-RHIN	Commune de HOHROD
Arrondissement de COLMAR	Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal
	Séance du 14 avril 2023

Présents	10	M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric, M. DEYBACH Michel ; M. FRITSCH Willy ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ; M. OTTER Pierre ; M. SAUMON Maxime
Absent(e)s et excusé(e)s	1	Mme MICLO Stéphanie
Absent(e)		
Procurations	1	Mme MICLO Stéphanie à M. BONNET Matthieu
Secrétaire de séance		Michel DEYBACH
Invité		

5. Finances communales 2023 – Budget service des eaux

5.2. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

EAU POTABLE

M. le Maire explique que les frais liés à la distribution de l'eau potable étant équilibrés, il est proposé de conserver le prix de l'eau de 2022, non augmenté depuis 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE le maintien des tarifs 2022 pour l'année 2023 comme suit :

- o Abonnement annuel : 136,00 €
- o Location annuelle du compteur : 19,60 €
- o Tarification de l'eau :

Tranche	Prix du m ³
0 à 500 m ³	1,90 €
A partir de 501 m ³	1,78 €

La période de référence de la facturation est l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

ASSAINISSEMENT

Concernant la redevance d'assainissement collectif, fixée à 1,10 € / m³ en 2022, M. le Maire évoque la difficulté d'équilibrer la part du budget pour l'assainissement notamment au regard de l'augmentation des participations aux frais de la CCVM d'un montant de 5 cts pour 2023 liée au traitement de l'eau par le SITEUCE, et à l'augmentation des frais des énergies.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la redevance d'assainissement de 0,10 € / m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** une hausse de 0,10 € / m³ de la redevance d'assainissement collectif
- **DE FIXER** son montant à **1,20 € / m³** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2023.

Hohrod le 24 avril 2023

Extrait certifié conforme
Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la loi n° 82-263 du 22 juillet 1982

Le Maire,

Matthieu BONNET



(Handwritten signature)

ANNEXE 2 Facture type pour 100m³

COMMUNE DE HOHROD

Service Eau
12 rue Principale
68140 HOHROD
Tél 03 89 77 36 52

N° z

A régler avant le

AS_680_BLEF02

SGC DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE
3 RUE FLEISCHHAUER
68026 COLMAR

Année	Indice
2020	100
2020	114
2021	100
2021	113
2022	100

68140 HOHROD

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse	
000	000	6486	6586	100		HOHROD	

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant
00021	ABONNEMENT	1.00	136.00000	136.00
00021	LOCATION COMPTEUR	1.00	19.60000	19.60
00021	CONSOMMATION EAU : tranche 1 à 500	100.00	1.90000	190.00
DISTRIBUTION DE L'EAU			67.25 %	345.60
00021	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	100.00	1.20000	120.00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			21.40 %	120.00
00021	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	100.00	0.35000	35.00
00021	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE	100.00	0.23300	23.30
ORGANISMES PUBLICS			11.34 %	58.30

NET A PAYER : 523.90 euros

*Prix de revient (hors abonnement): 0.0368 euros par litre
Total Abonnement : 155.60 euros*

Vous pouvez payer cette facture sur Internet en vous connectant sur :
<http://hohrod.fr/demarches-administratives> et en saisissant les informations suivantes :

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT



Modalités de règlement :

1. En numéraire au SGC de Colmar
2. par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à :
SGC COLMAR - CITE ADMINISTRATIVE- 3 RUE FLEISCHHAUER
68026 COLMAR

###

3. virement :IBAN F43 30001 00307 C6800000000 91 BDFEFRPPCCT
4. Paiement chez les buralistes équipés du système Datamatrix (via QR code)

REFERENCES	
HOHROD	Coll 142
	142
HOHROD	Clé1 1
Numéro	Clé2 K
Echéance	
NET A PAYER	436.10 euros

ANNEXE 3 fiches synthèse sur la qualité de l'eau distribuée



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD ZONE KUHSBACH

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE KUHSBACH. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HOHROD), soit 94 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE HOHROD ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE HOHROD » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 93 % Valeur maxi : 2 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,92 mg/L Valeur maxi : 0,97 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L Année prise en compte : 2022
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 5 °f Valeur maxi : 5,3 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024
UDI 068000987

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD ZONE BUHL

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée présente des concentrations élevées en perchlorates. Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HOHROD), soit 184 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE HOHROD ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE HOHROD » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	DÉTAILS
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,55 mg/L Valeur maxi : 5,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 6,1 °f Valeur maxi : 7,9 °f
PERCHLORATES	Présence en quantité notable
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,85 microgramme/L Valeur maxi : 13,5 microgramme/L

Pour aller plus loin


 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024
UDI 068000988

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD BERG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>L'eau distribuée présente des concentrations élevées en perchlorates. Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois, aux femmes enceintes et aux femmes qui allaitent.</p> <p>Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation.</p>	C
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HOHROD), soit 98 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE HOHROD ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE HOHROD » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,1 mg/L Valeur maxi : 2,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L Année prise en compte : 2022

Quelques conseils	
 <p>ENTRETIEN</p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>	
 <p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	
 <p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	
 <p>SÉCHERESSE</p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,95 °f Valeur maxi : 5,7 °f
PERCHLORATES	Présence en quantité élevée
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 14,6 microgramme/L Valeur maxi : 22,3 microgramme/L

Pour aller plus loin
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 27/02/2024
UDI 068000989

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau liée à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

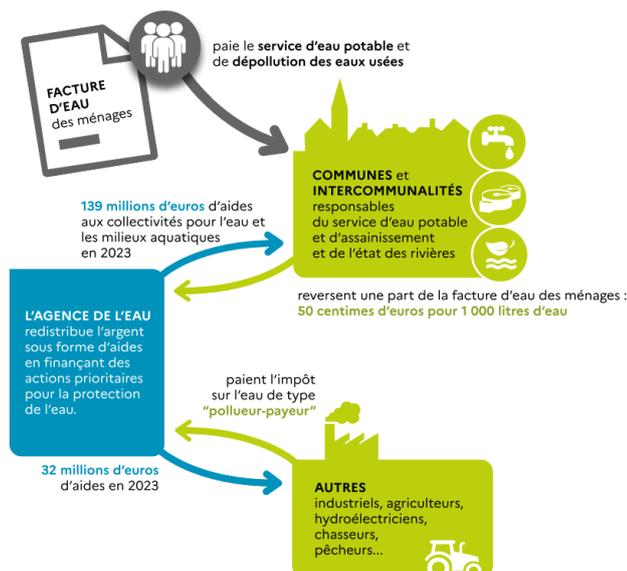
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



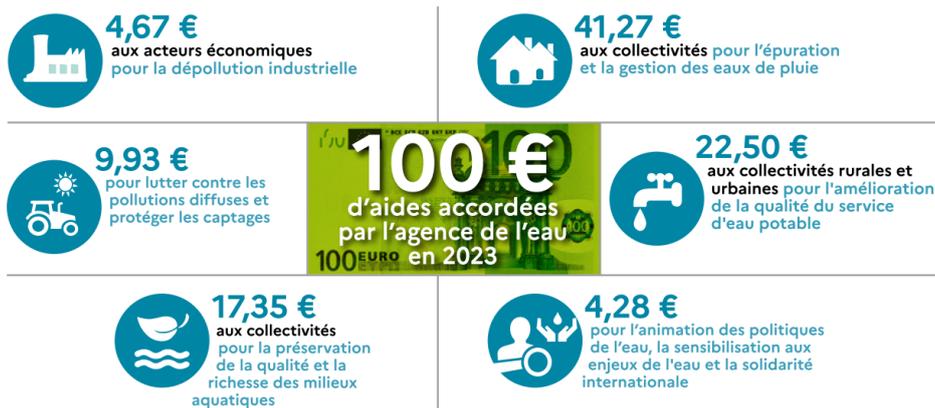
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



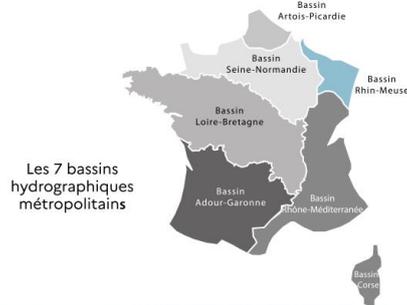
Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozérieulles - BP 30019
 57161 Moulins-lès-Metz cedex
 Tél. 03 87 34 47 00
 agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
 Restaurer les cours d'eau
 Agir pour les eaux littorales
 Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.